



Stratégie d'échantillonnage des lieux du REPHY Sanitaire et du REPHYTOX pour les départements 13 Bouches du Rhône, 83 Var et 2B Haute-Corse - Version 11

Procédure de surveillance sanitaire
(contrôle officiel)

Date d'application : 04/04/2023

Référence interne : ODE/UL/LER/PAC/23-02

Diffusion : Libre

Sommaire

1. OBJET.....	3
1.1 Objectif	3
1.2 Cadre.....	3
1.3 Référentiel cartographique	3
2. NOTICE DES LOGIGRAMMES	4
3. LOGIGRAMME PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE	5

Historique des révisions :

Version 1 du 20/12/2016

Version 2 du 23/10/2017

Version 3 du 05/02/2018

Version 4 du 26/12/2019

Version 5 du 07/04/2020

Version 6 du 12/10/2020 : Modifications des périodes à risque sur Rousty et l'étang de Diana

Version 7 du 11/05/2021 : Modifications périodes à risque sur Massane, Le Jaï et Diana centre

Version 8 du 05/05/2022 : Modification des périodes de surveillance sur Massane, Le Bouquet et Le Jaï

Version 9 du 05/11/2022 : Modification de la période à risque sur Courbe

Version 10 du 17/11/2022 : Modification de la période de pêche sur Le Bouquet, Massane et Le Jaï

Cette nouvelle version met à jour :

- Arrêt des points « Courbe » et « Courbe S », remplacés par le point « Piémanson ». Harmonisation des cartes.

Rédigé par :

Françoise Mirallès
Ifremer/LER/PAC

Date : 31 mars 2023

Signature :

Original signé

Vérfié par :

Olivier Herlory
Ifremer/LER/PAC

Date : 31 mars 2023

Signature :

Original signé

Approuvé par :

Nadine Masson Neaud
Coordination REPHY-REPHYTOX

Date - Signature :

Original signé

1. OBJET

1.1 Objectif

Cette procédure a pour objet de décrire la stratégie d'échantillonnage des lieux de surveillance du REPHYTOX sur le territoire de compétence des Départements des Bouches du Rhône et du Var et de la Haute Corse. Elle est produite par le LER-PAC, et référencée dans son système documentaire.

1.2 Cadre

Les logigrammes, présentés par secteur géographique, indiquent la logique opérationnelle à suivre entre les lieux de surveillance du REPHY et du REPHYTOX dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de ces réseaux. Ces stratégies sont détaillées dans le Cahier de procédures REPHYTOX et particulièrement dans le paragraphe « STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE »¹.

Trois cas de figures principaux coexistent :

- Le suivi côtier régulier de l'ensemble des familles de phytoplancton potentiellement toxique
- Le suivi en zone et période à risque pour les toxines lipophiles
- Le suivi systématique des trois familles de toxines en période de pêche des gisements au large et à grande profondeur



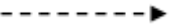

Les lieux à risque pour les toxines lipophiles et périodes à risque sont issues de la dernière version du document national « Prescriptions REPHYTOX 2022 - Zones-Lieux et périodes à risque 2022 ». Deux versions sont établies: une version provisoire en fin d'année pour l'année n+1, et une définitive émise courant de l'année n.

1.3 Référentiel cartographique

Les coordonnées des lieux de surveillance sont consultables sur le site web SURVAL de l'Ifremer mis à jour quotidiennement, à l'adresse suivante : <https://surval.ifremer.fr/>

¹ Neaud-Masson Nadine, Lemoine Maud (2020). Procédure nationale de la surveillance sanitaire des phycotoxines réglementées dans les zones de production de coquillages. Prescriptions du réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins (REPHYTOX). Novembre 2020 - ODE/VIGIES/20-11. <https://doi.org/10.13155/56600>

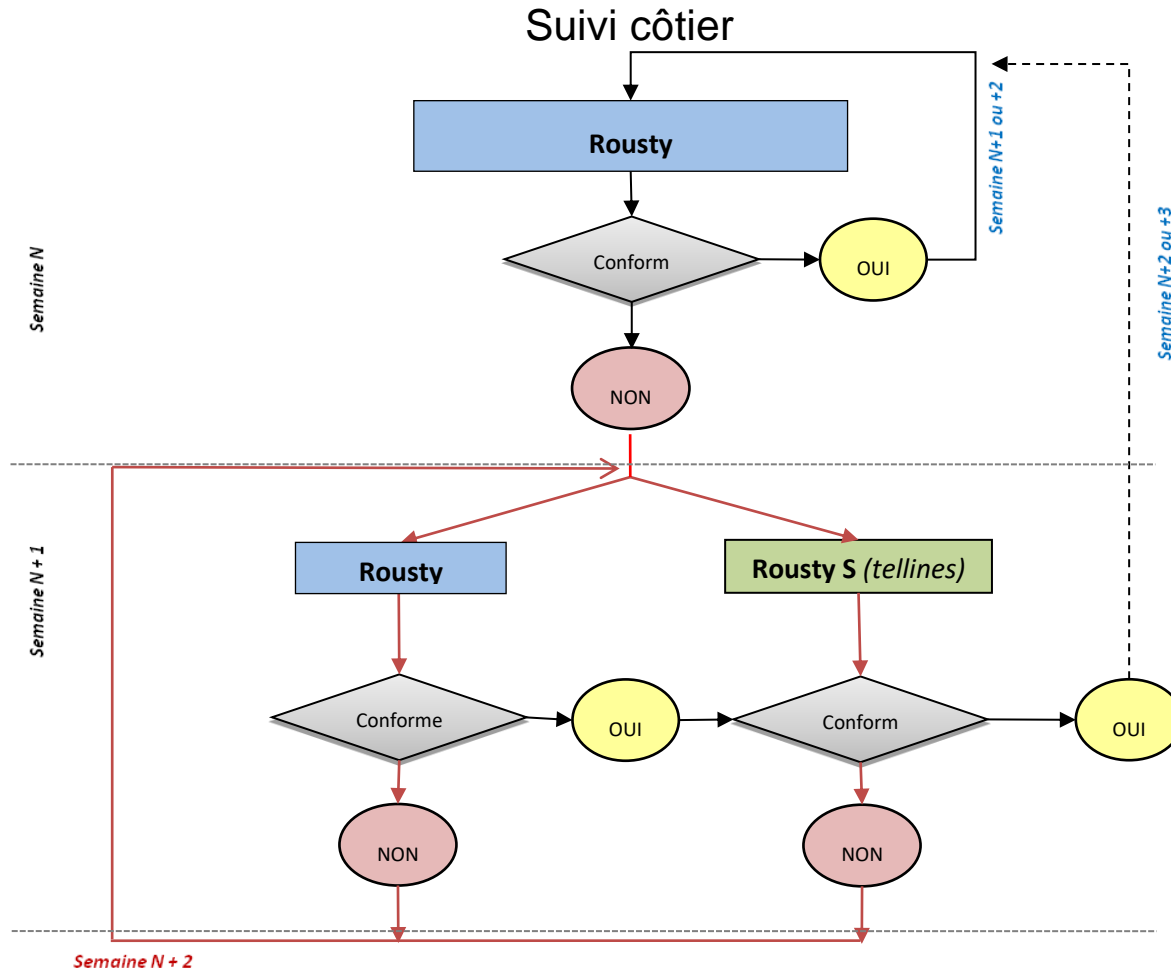
2. NOTICE DES LOGIGRAMMES

Zone marine / Baie de ...	Nom et numéro de la (des) zone(s) marine(s) quadrigé (Q ²) / du secteur géographique
Suivi Côtier ou Large	Type de suivi
Point 1 EAU ou Point 2 EAU	CADRE BLEU: lieux de surveillance EAU Fréquence minimale de 15 jours, hebdomadaire en alerte
Point 1 (coquillage) Point 2 (coquillage) ...	CADRE VERT: lieux de surveillance COQUILLAGE Libellé Q ² du point de prélèvement + (<i>taxon</i>) à prélever Point sentinelle <i>Dinophysis</i> /Lipophiles: <u>en souligné</u> . En cas d'alerte <i>Dinophysis</i> ou de suivi des toxines lipophiles, le(s) point(s) sentinelle(s) est (sont) activé(s) en semaine N+1. D'autres points peuvent être activés en semaine N+2 si les résultats sont non conformes. Fréquence minimale de 15 jours pour les gisements au large, hebdomadaire en alerte.
	Lien logique hors alerte
	Lien logique en alerte
	Retour à la normale selon les prescriptions du cahier REPHYTOX si épisode toxique
	Résultat non-conforme si phytoplancton ou phycotoxines supérieurs au seuil en vigueur ou au demi-seuil pour les toxines lipophiles En cas d'alerte phycotoxines, les prélèvements de coquillages sont à reconduire jusqu'à obtenir deux résultats conformes successifs.
Semaine N	Semaine N, Semaine N+1... Logique temporelle
Remarques du LER :	Commentaire du LER

LA RÉALISATION DES PRÉLÈVEMENTS, PLANIFIÉS OU EN ALERTES, EST CONDITIONNÉE A UN ACCÈS FAVORABLE A LA RESSOURCE. CES LOGIGRAMMES SONT SOUMIS A AMÉLIORATION CONTINUE, LES STRATÉGIES D'ÉCHANTILLONNAGE SONT PRÉSENTÉES À TITRE INDICATIF ET SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER EN FONCTION DES SIGNAUX ENVIRONNEMENTAUX NOUVEAUX



3. LOGIGRAMME PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

106 - Côte camarguaise / Golfe des Saintes Maries de la mer / Rousty

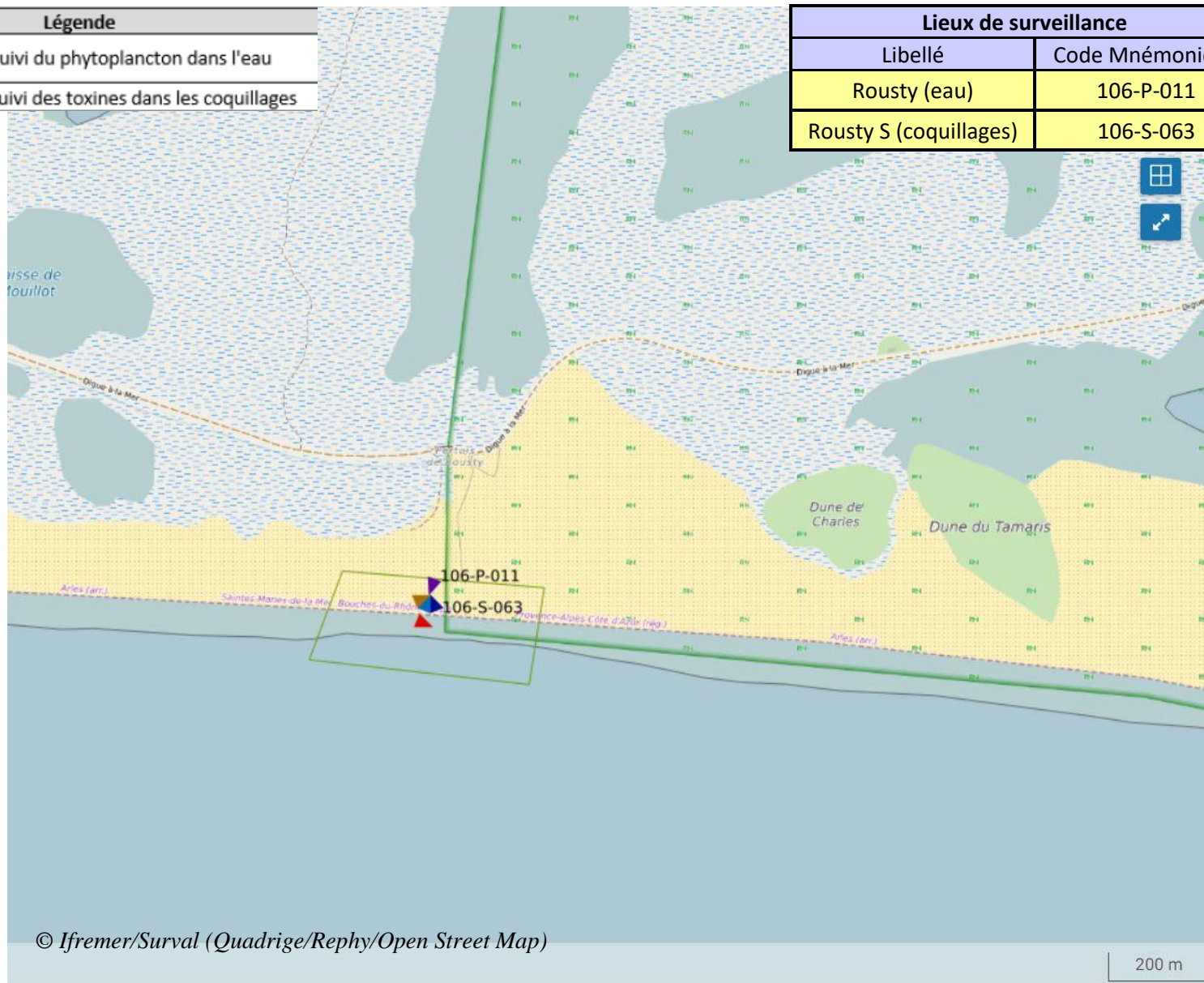


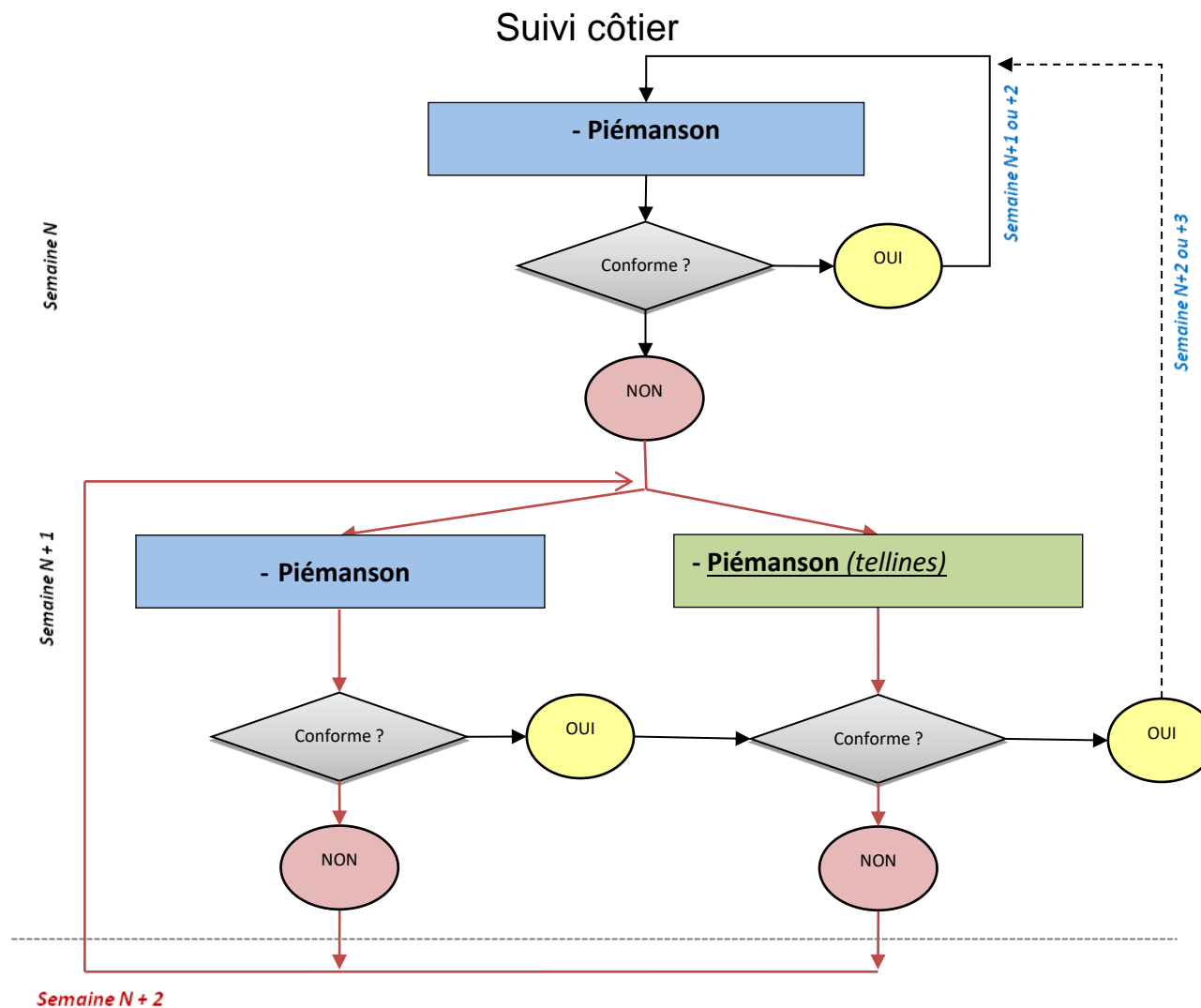
Remarques du LER : Lors d'épisodes pluvieux, l'accès à ce point de prélèvement est difficile et nécessite l'utilisation d'un véhicule adapté.
Information sur la période à risque : "néant".

LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Golfe des Stes Maries de la mer (Zone conchylicole 13-01)

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages



Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Rousty (eau)	106-P-011
Rousty S (coquillages)	106-S-063



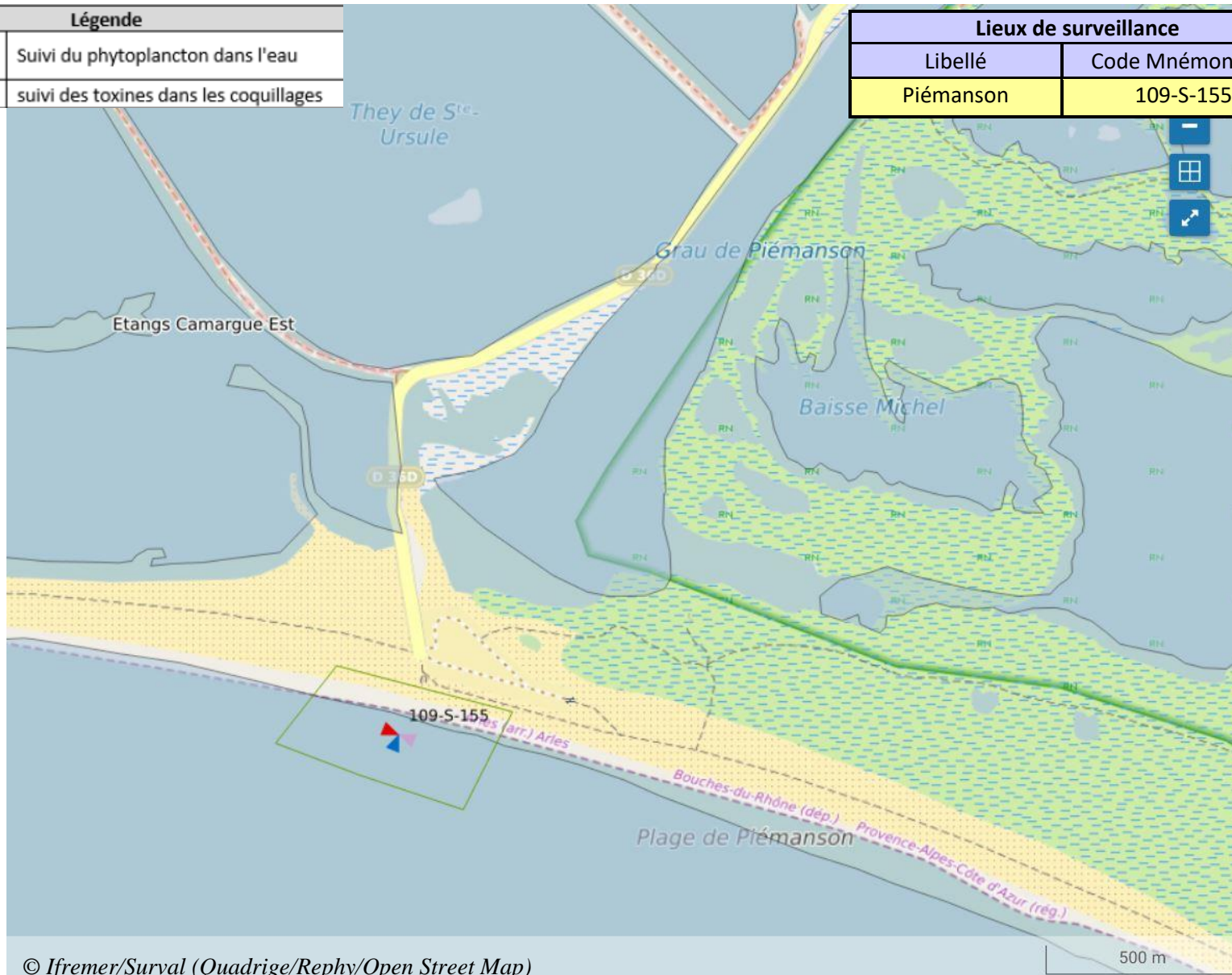


Remarques du LER : Lors d'épisodes pluvieux, l'accès à ce point de prélèvement est difficile et nécessite l'utilisation d'un véhicule adapté.
Information sur la période à risque : "néant".

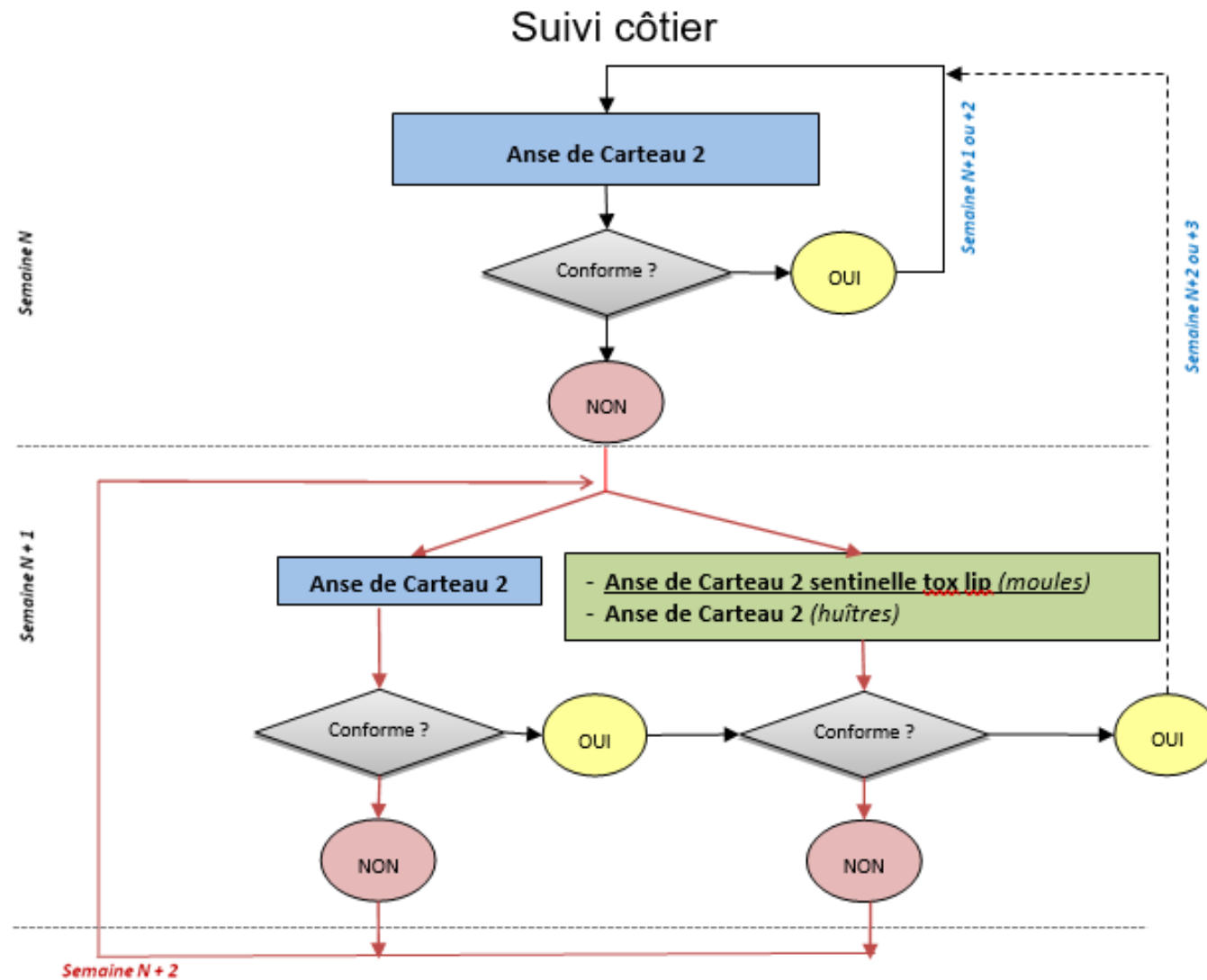
LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Pompage Beauduc – Grand Rhône (Zone conchylicole 13-04)

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages

Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Piémanson	109-S-155





© Ifremer/Surval (Quadrige/Rephy/Open Street Map)



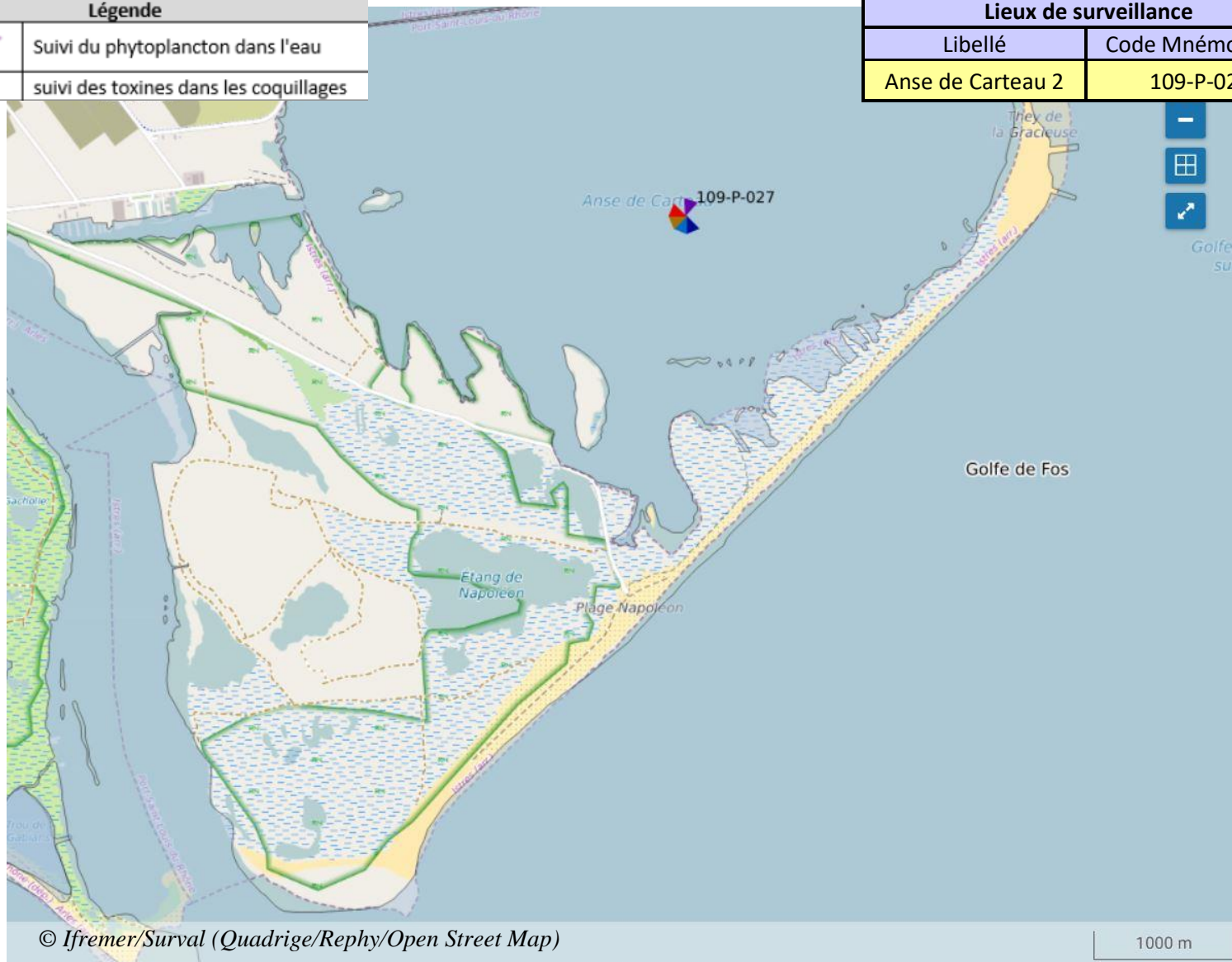
Remarques du LER : L'accès sur le point de prélèvement nécessite l'utilisation d'une embarcation.

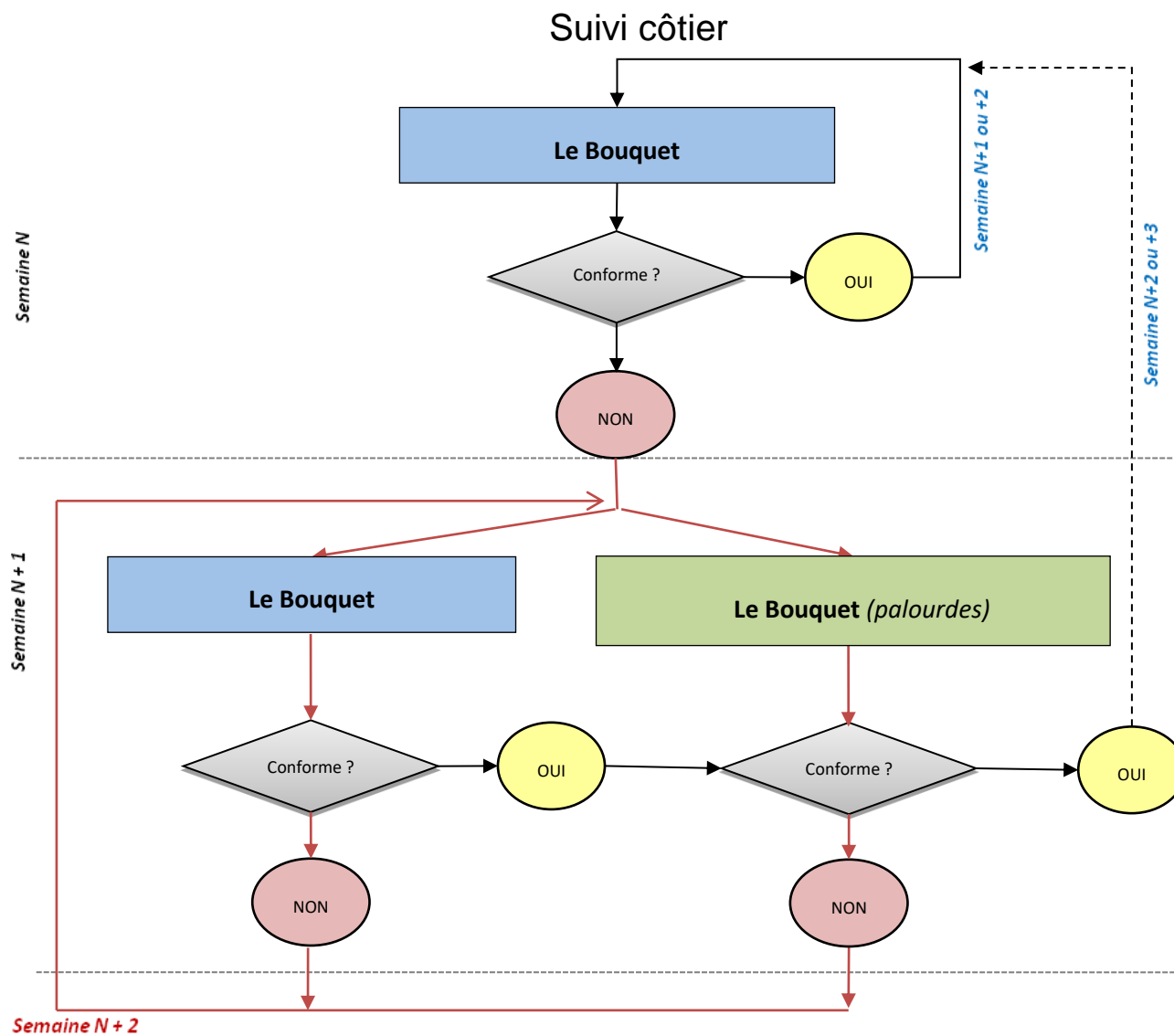
Information sur la période à risque : "néant".

LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Anse de Carteau Sud (Zone conchylicole 13-06.01)

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages



Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Anse de Carteau 2	109-P-027



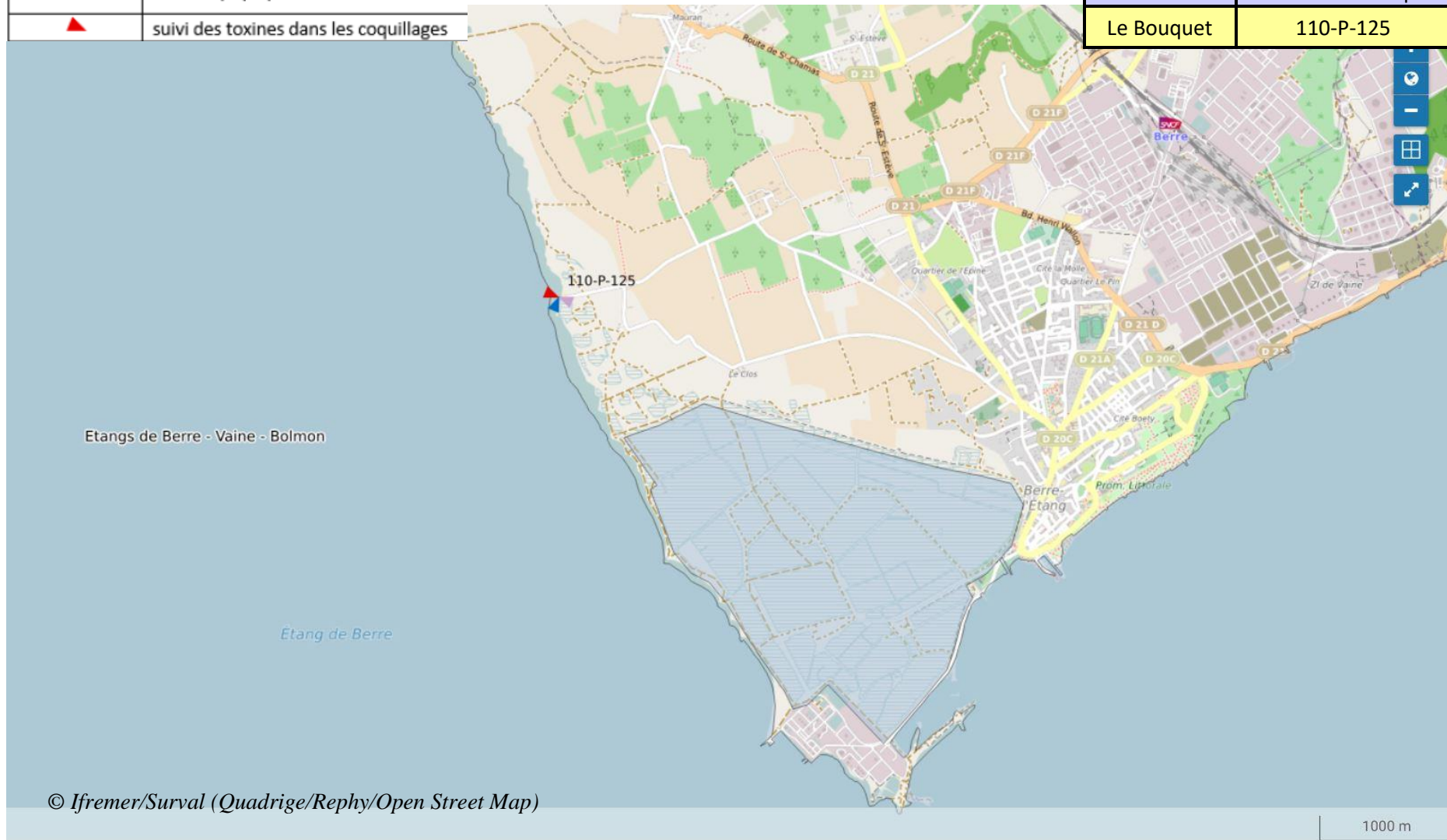


Remarques du LER : Cette zone est une zone à exploitation saisonnière, avec une autorisation de pêche du 01/01 au 14/07 et du 16/09 au 31/12.
Information sur la période à risque : "néant".

LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Etang de Berre (Zone conchylicole 13-08)

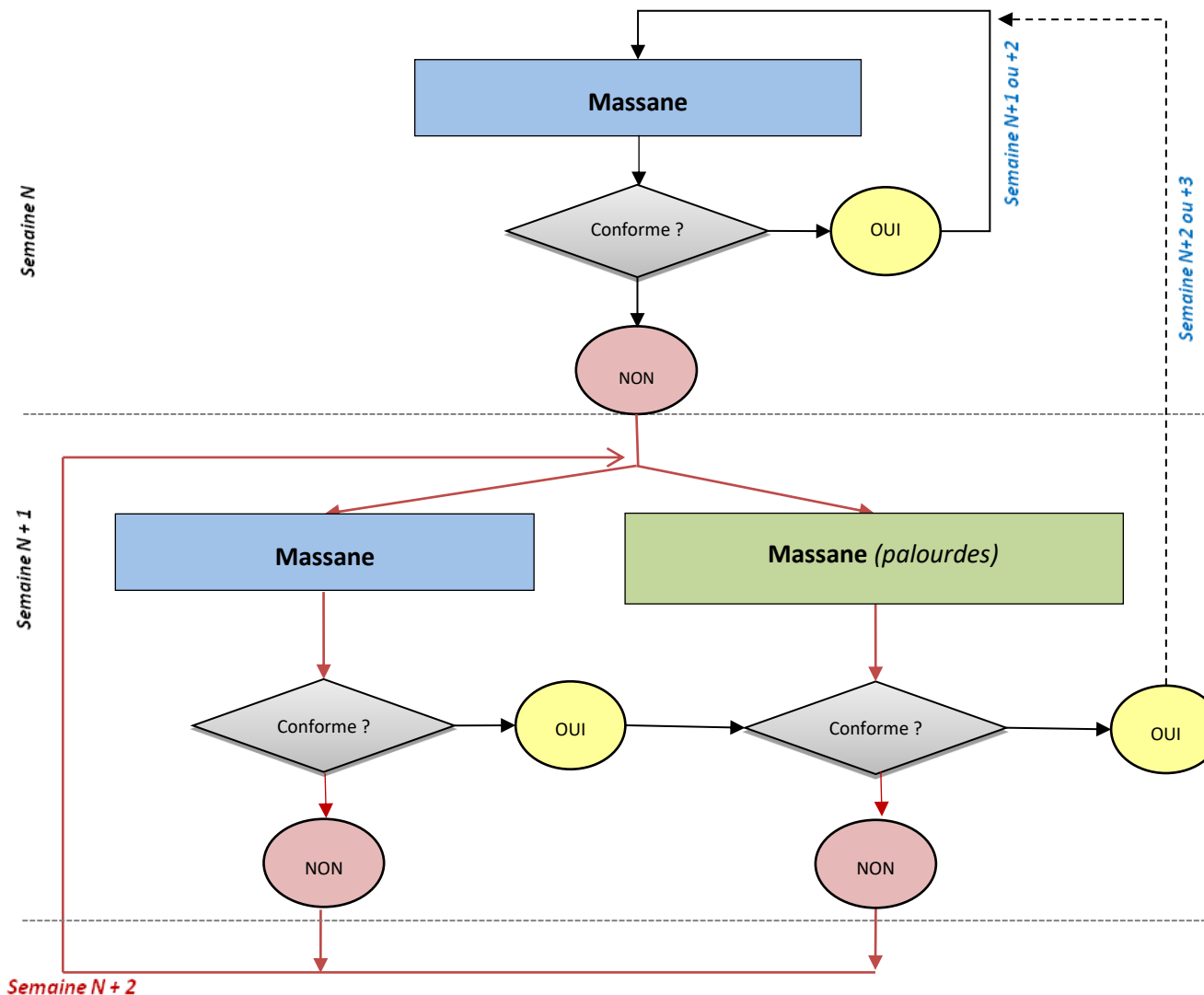
Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages

Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Le Bouquet	110-P-125



110 - Etang de Berre / Etang de Berre / Massane

Suivi côtier





Période à risque
janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre

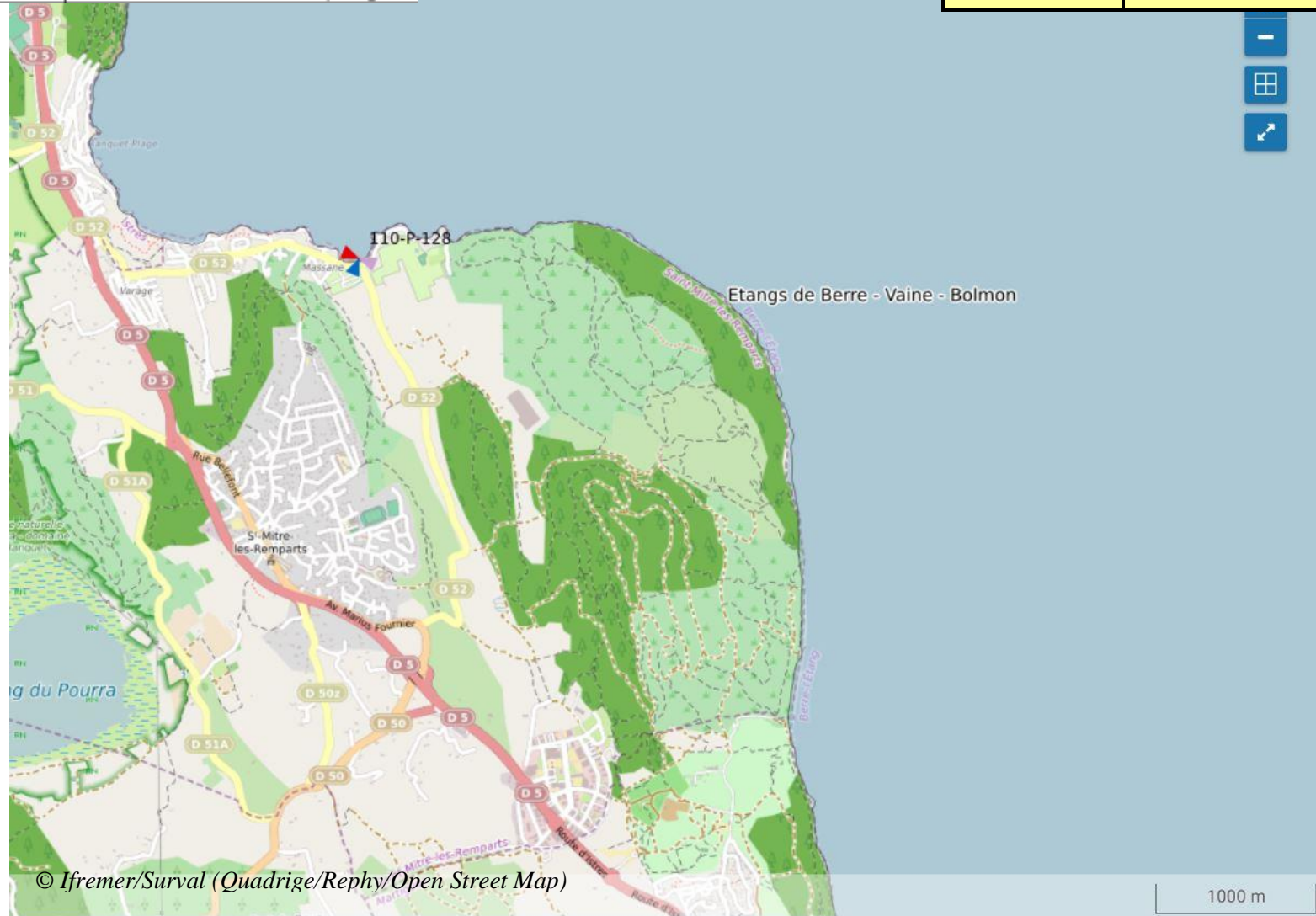
Remarques du LER : Cette zone est une zone à exploitation saisonnière, avec une autorisation de pêche du 01/01 au 14/07 et du 16/09 au 31/12

Information sur la période à risque : Voir tableau.

LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Etang de Berre (Zone conchylicole 13-08)

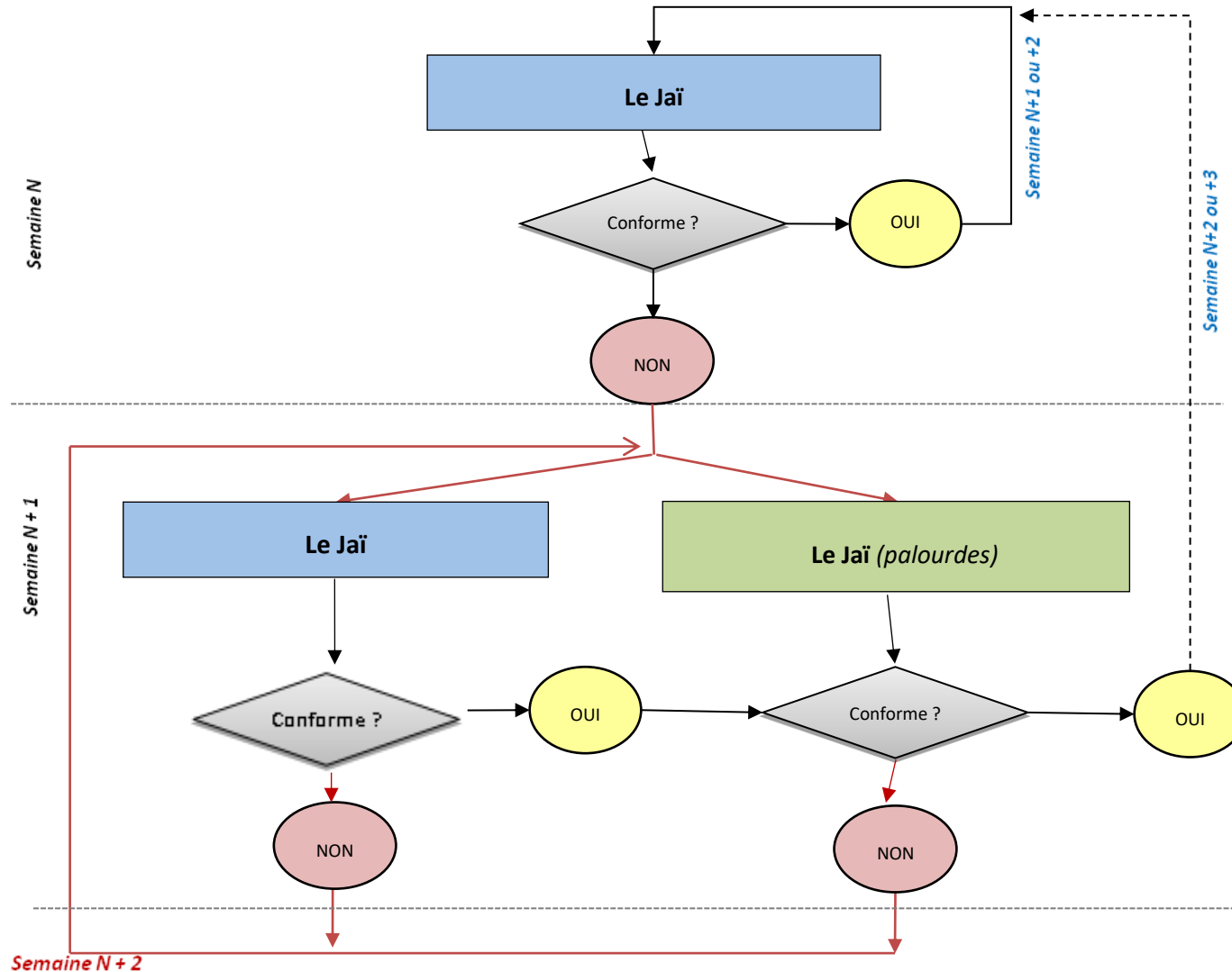
Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages

Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Massane	110-P-128



© Ifremer/Surval (Quadriga/Rephy/Open Street Map)

Suivi côtier





Période à risque
janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre

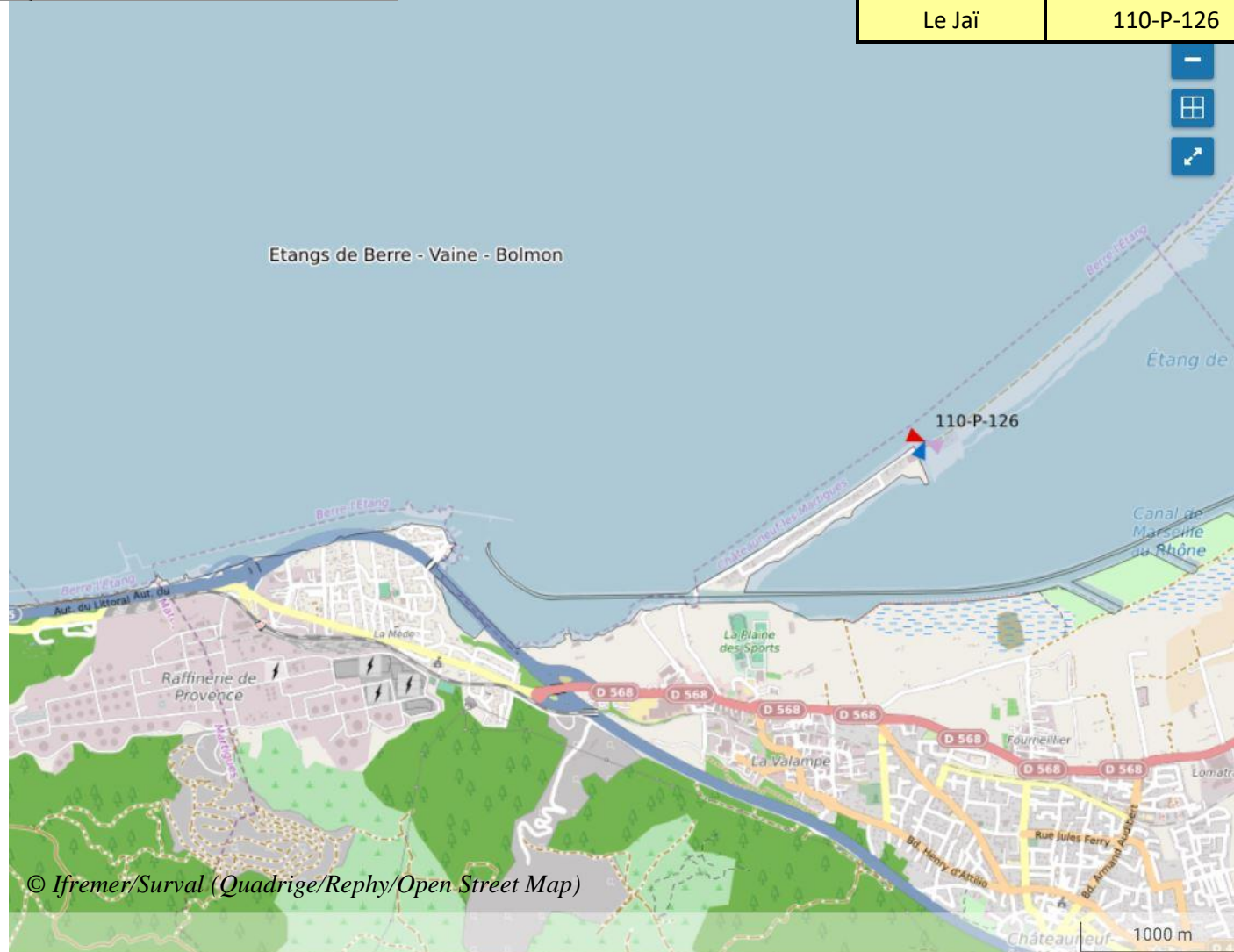
Remarques du LER : Cette zone est une zone à exploitation saisonnière, avec une autorisation de pêche du 01/01 au 14/07 et du 16/09 au 31/12

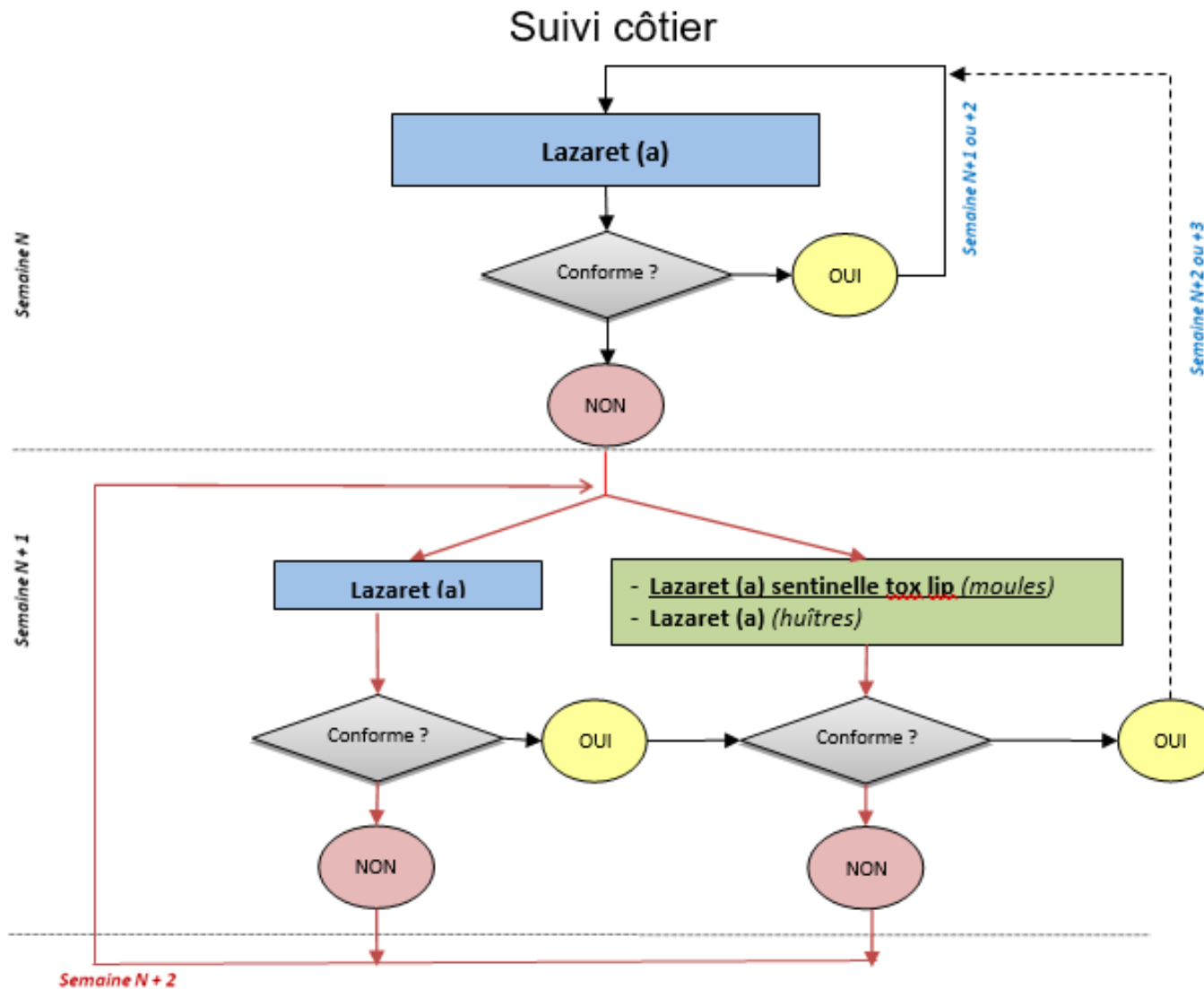
Information sur la période à risque : Voir tableau

LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Cordon du Jaï (Zone conchylicole 13-08-01)

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages

Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Le Jaï	110-P-126







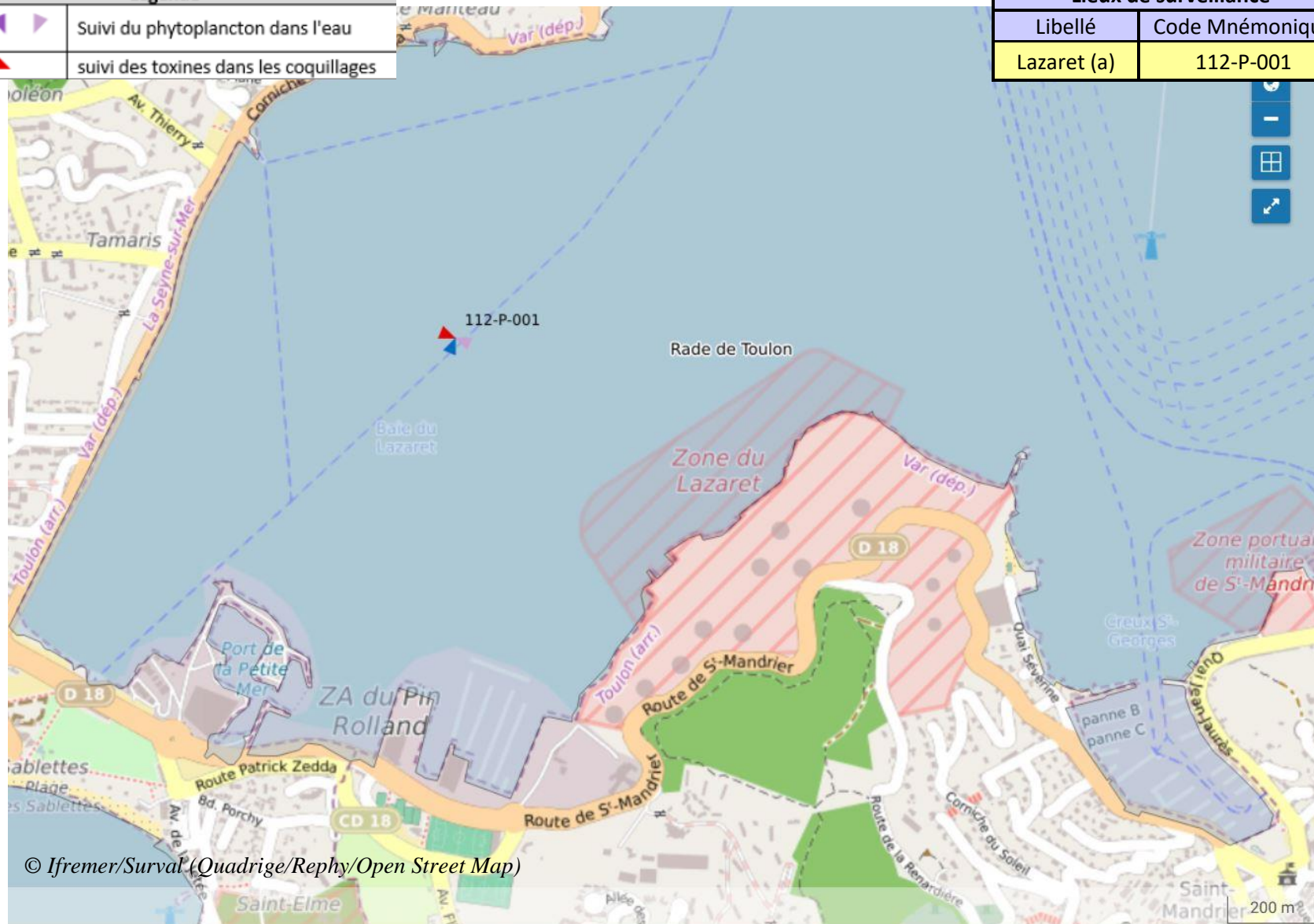
Remarques du LER : L'accès sur le point de prélèvement nécessite l'utilisation d'une embarcation.

Information sur la période à risque : "néant".

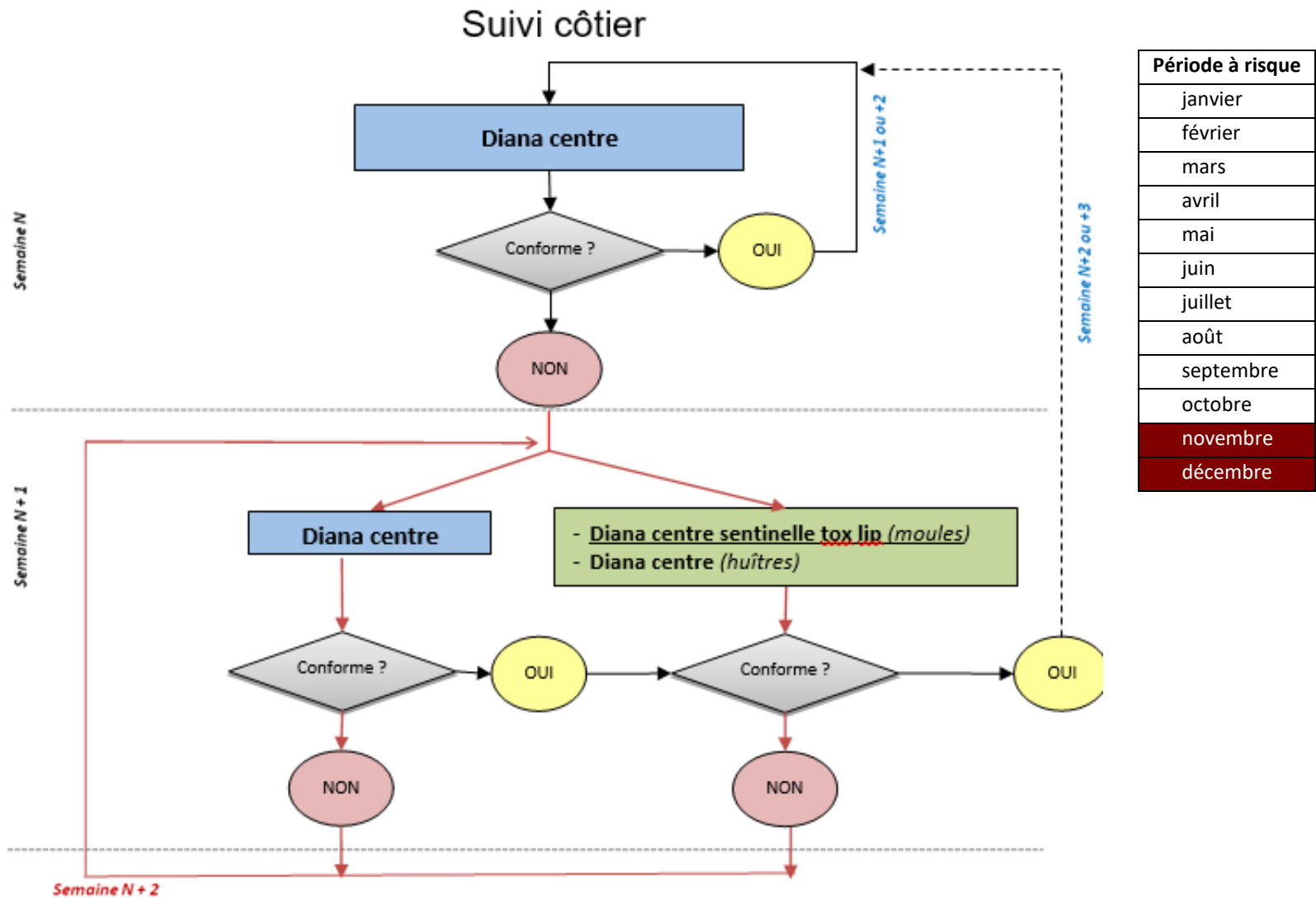
LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Baie du Lazaret (Zone conchylicole 83-02.01)

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages

Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Lazaret (a)	112-P-001

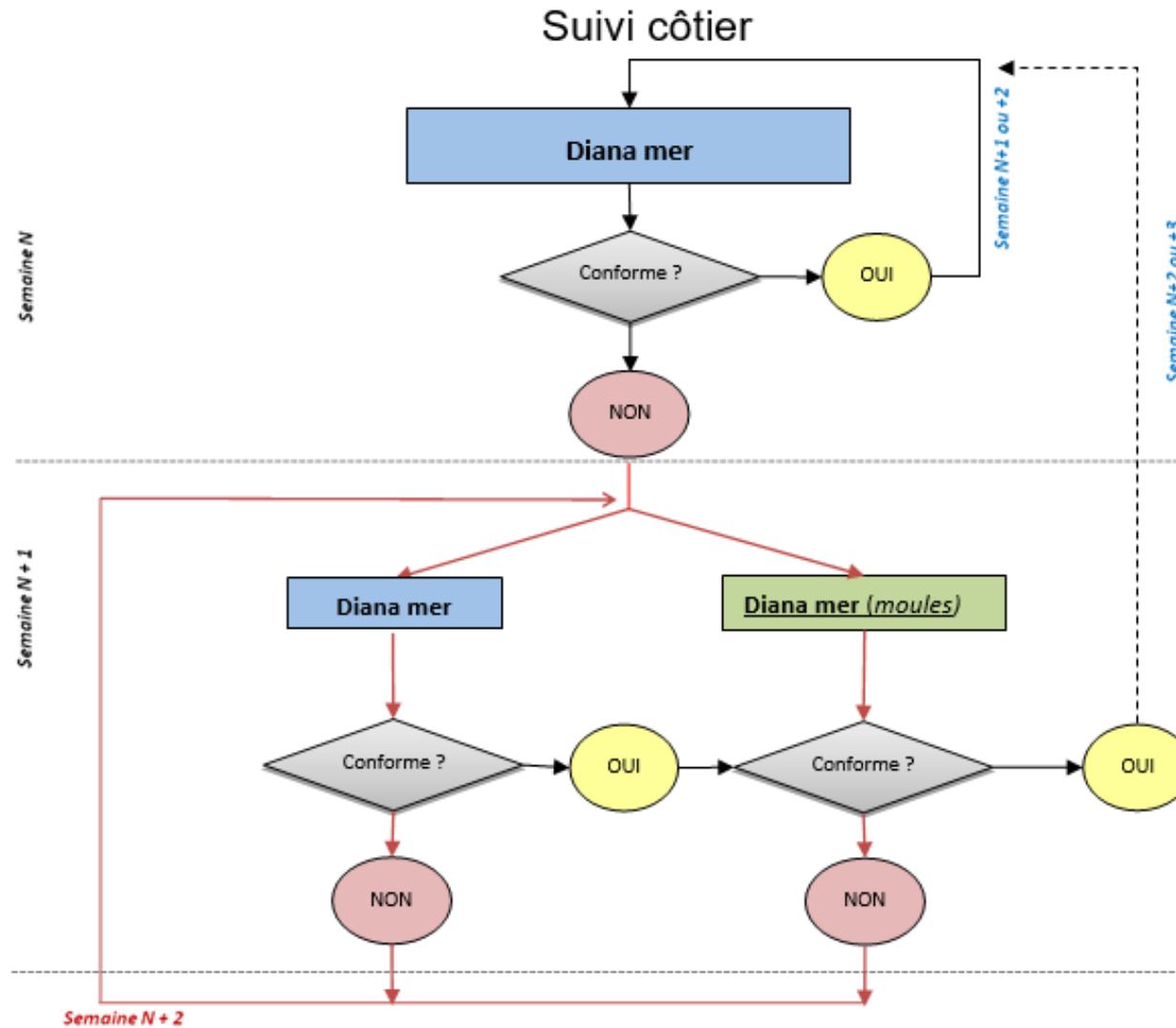


© Ifremer/Surval (Quadrige/Rephy/Open Street Map)



Remarques du LER : En période estivale, lorsque les moules sont transférées en pleine mer, la surveillance est maintenue sur ce point et en cas d'alerte, ce sont les Huîtres qui sont prélevées pour analyse. L'accès sur le point de prélèvement nécessite l'utilisation d'une embarcation.

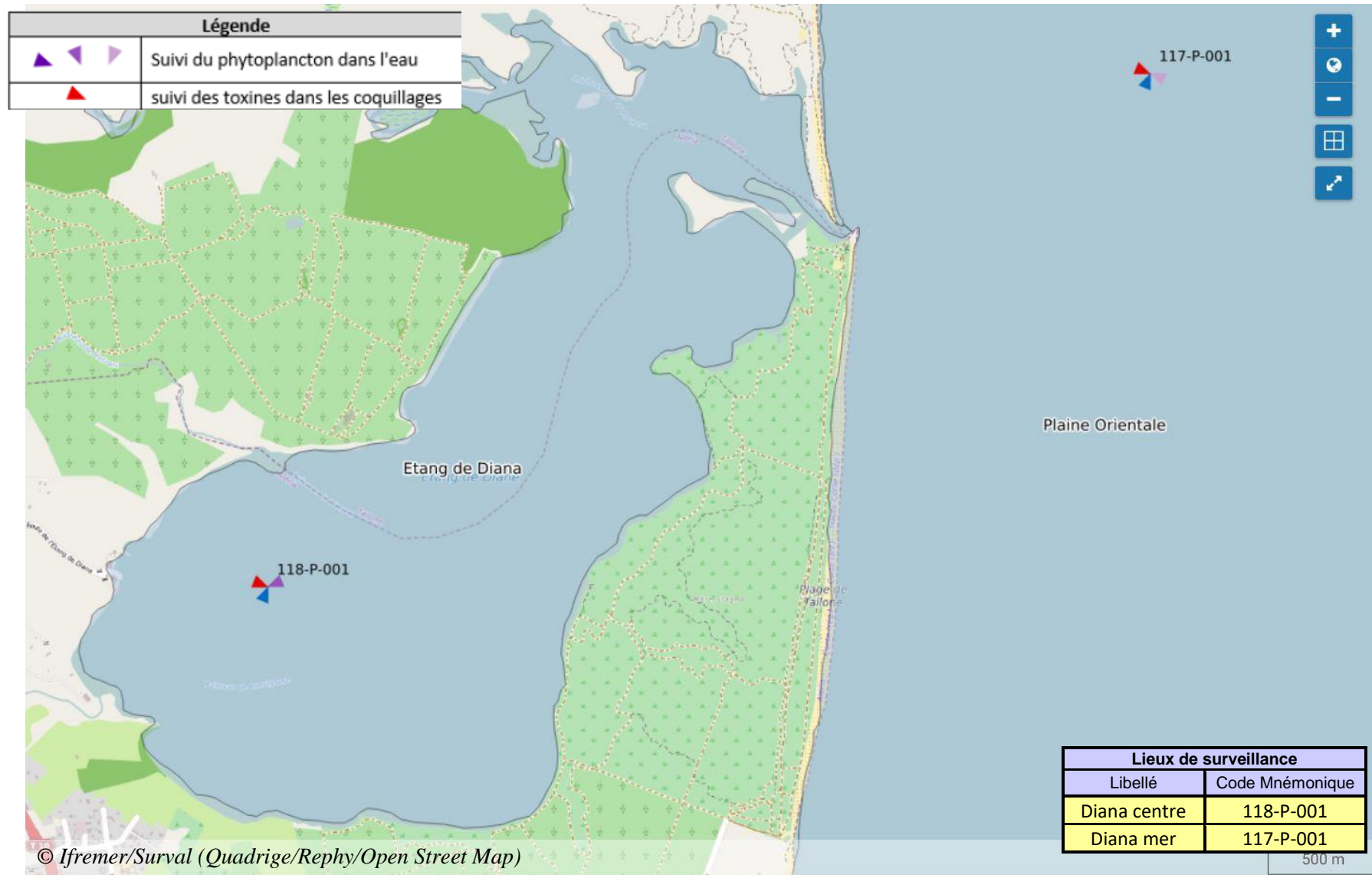
Information sur la période à risque : voir tableau.



Remarques du LER : Ce point n'est suivi qu'en période estivale quand les moules sont transférées à l'extérieur de l'étang.
L'accès sur le point de prélèvement nécessite l'utilisation d'une embarcation.

Information sur la période à risque : "néant".

LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Etang de Diana et Diana Mer (Zone conchylicole 2B.01)



FIN du document